

Fiche technique

FARAL OPTIMUM 801

Code : OPBAC

BIOCIDE TP2 ET TP4**Préparation liquide
concentrée à effet curatif****Détergent désinfectant
bactéricide des sols et des
surfaces mêmes
alimentaires****Caractéristiques physico-
chimiques :**

Aspect : liquide

Couleur : orange

Odeur : légèrement aromatique

pH à l'état pur : 12,0 à 13,0

Densité à 20°C : 1,010 à 1,020

Solubilité : totale dans l'eau

Conditionnements :

Carton 2 x 5L

Carton 2 x 5L + un pistolet

Stockage :Stocker le produit dans son
emballage d'origine à l'abri de la
lumière et à une température
comprise entre 5° et 30°C.**Produit destiné à un usage
uniquement professionnel**

- Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59
- Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages ou dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit.

**NATURE CHIMIQUE**

- Tensio actif cationique : substance active biocide : chlorure de didécylidiméthylammonium, n° CAS 7173-51-5 : 4,5%
- Hydroxyde de sodium
- Tensio actif non ionique
- Sel d'EDTA
- Isopropanol

USAGES ET PROPRIETES

FARAL OPTIMUM 801 est un détergent dégraissant désinfectant bactéricide et fongicide concentré, qui nettoie en une seule opération toutes les surfaces pouvant être rencontrées en milieu alimentaire, dans toutes les conditions de dureté d'eau.

FARAL OPTIMUM 801 est conforme :

- Aux normes bactéricides :
 - ✓ EN 1276 à 2%, en conditions de saleté, à 20°C, temps de contact : 5 minutes
 - ✓ NF EN 13697 à 3%, en conditions de saleté, à 20°C, temps de contact : 5 minutes
- Aux normes fongicides :
 - ✓ EN 1650 à 5%, en conditions de saleté, à 20°C, temps de contact de 15 minutes
 - ✓ NF EN 13697 à 4%, en conditions de saleté, à 20°C, temps de contact : 15 minutes
- Selon le protocole de la norme EN 14476, FARAL OPTIMUM 801 est actif sur le virus H1N1 à 20°C, à 2%, pour un temps de contact de 15 minutes.

La quantité de produit dilué par unité de surface est de : 30 à 40 ml/m².

FARAL OPTIMUM 801 est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 (modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013) relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

MODE D'EMPLOI

- Diluer **FARAL OPTIMUM 801**, au moment de l'emploi, (dosage manuel ou avec une centrale de dilution) dans l'eau à 20°C à raison de 30 ml par litre d'eau dans le cas de traitement bactéricide et de 50 ml par litre d'eau dans le cas de traitement fongicide.
- Appliquer la solution, laisser agir pendant cinq minutes dans le cas de traitement bactéricide et pendant quinze minutes dans le cas de traitement fongicide. Brosser si nécessaire.
- Rincer à l'eau potable dans le cas d'utilisation pour des récipients ou des surfaces susceptibles d'être au contact de denrées alimentaires et contrôler l'efficacité du rinçage à l'aide d'un réactif approprié (papier testeur).
- Rincer le matériel d'application à l'eau avant de le ranger.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Utiliser ce biocide avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
- Ne pas mélanger à d'autres produits.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

Fiche technique

FARAL OPTIMUM 801

Code : OPBAC

- L'emballage, vide ou contenant encore du produit, doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas rejeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.
- En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Consulter le centre antipoison le plus proche.
- Se conformer aux prescriptions d'entretien recommandées par le fabricant du matériel.
- Faire un essai au préalable afin de vérifier la compatibilité du produit avec la surface à traiter.
- Ne pas utiliser le produit sur les alliages, l'aluminium, le cuivre, le verre, les surfaces peintes.
- Respecter les précautions de l'étiquetage réglementaire.

ETIQUETAGE REGLEMENTAIRE – cf. section 2 de la Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement CE 1272/2008 et ses modifications (étiquetage dit CLP)

Pas d'étiquetage

Etiquetage : **SGH05 ; SGH09 ; H314 ; H400**

Etiquetage additionnel

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

TRANSPORT ADR – cf. section 14 de la Fiche de Données de Sécurité

Non Soumis

Soumis

CODE DOUANIER

3808.94.10.00

Date de création : 22/11/1996
Date de révision 7 : 05.03.2020

ELCOPHARMA

20, rue Edouard Bouthier
F.89500 Villeneuve sur Yonne

Tél: (0)3.86.87.63.63

Fax : (0)3.86.87.35.35

info@elcopharma.com

www.elco-pharma.fr